Cinquante troisième année. - N° 141 A Mercredi 24 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 484

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

572 118 073 RCS Paris.
UNI - M T.
Forme : Société d'investissement à capital variable.
Capital : 12195921.38 EUR.
Adresse : 42, rue d'Anjou, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 950 340 885 RCS Paris. **FCP GERER REGULARITE PLUS REPRÉSENTÉE PAR SA SOCIÉTÉ DE GESTION PALATINE ASSET MANAGEMENT.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : UNI - M T Forme : Société d'investissement à capital variable Adresse du siège : 42 rue d'Anjou 75008 Paris Capital : 12195921.38 EUR Numéro unique d'identification : 572118073 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : FCP GERER REGULARITE PLUS représentée par sa Société de Gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT Forme : Société anonyme Adresse du siège : 42 rue d'Anjou 75008 Paris Capital : 1917540.00 EUR Numéro unique d'identification : 950340885 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : . Rapport d'échange des droits sociaux : actif : Néant - passif : Néant- Les porteurs de parts du FCP GERER REGULARITE PLUS recevront le jour de la fusion absorption des actions « C » de la SICAV UNI-MT selon le ratio d'échange suivant : Le nombre d'actions « C » de la SICAV UNI-MT à créer pour chaque porteur en rémunération de l'apport de ses parts du FCP GERER REGULARITE PLUS, absorbée, sera déterminé par le rapport suivant : Valeur liquidative du FCP datée du 18/09/2019 / Valeur liquidative de l'action « C » de la SICAV UNI-MT datée du 18/09/2019. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant - . Date du projet commun de fusion : 11.07.2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société UNI - M T : 22.07.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société FCP GERER REGULARITE PLUS représentée par sa Société de Gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT : 22.07.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..